

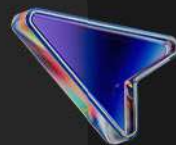
5E ÉDITION DU FORUM SUR  
LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET EN  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
FGI RDC 2025



# RAPPORT NARRATIF

*Thème principal*

**RENFORCER LA GOUVERNANCE  
NUMÉRIQUE POUR UN INTERNET  
OUVERT ET SÉCURISÉ EN RDC**



Vendredi, 04 Avril 2025

Salle des Spectacles du Palais du Peuple - Kinshasa RDC.

# CONTENU

<b>CONTENU</b>	<b>2</b>
<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>A PROPOS DU FORUM SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET</b>	<b>6</b>
L'historique du FGI	<b>6</b>
Du FGI en République Démocratique du Congo	<b>7</b>
<b>DÉROULEMENT DU FORUM</b>	<b>9</b>
Cérémonie d'Ouverture	<b>9</b>
Extraits des différents discours:	<b>9</b>
<b>PANEL 1</b> : « Accès et accessibilité à l'Internet gage d'inclusion numérique – Défis et avancées en RDC. »	<b>10</b>
Description du panel	<b>10</b>
Interventions	<b>11</b>
Recommandations	<b>13</b>
<b>PANEL 2</b> : « Cadre légal des télécommunications et du numérique en RDC : entre harmonisation et mesures d'application »	<b>15</b>
Description du panel	<b>15</b>
Interventions	<b>15</b>
Recommandations	<b>18</b>
<b>PANEL 3</b> : « Les technologies du moment (dont l'Intelligence Artificielle) face à la cyber sécurité : quels sont les défis en RDC ? »	<b>19</b>
Description du panel	<b>19</b>
Interventions	<b>20</b>
Recommandations	<b>22</b>
Présentation des Lauréats de la 3e Édition de l'École sur la Gouvernance de l'Internet en RDC (#CdSIG 2025) et remise des brevets.	<b>23</b>
Mots de Clôture	<b>24</b>
<b>QUELQUES STATISTIQUES</b>	<b>27</b>
<b>PARTENAIRES</b>	<b>28</b>
<b>MAG - FGI RDC</b>	<b>29</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>29</b>
Images du Forum:	<b>29</b>
Agenda du Forum:	<b>29</b>
Enregistrement:	<b>29</b>

# ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

1	<b>ARPTC</b>	ARPTC: Autorité de Régulation des Postes et des Télécommunications - RDC
2	<b>CdSIG</b>	CdSIG: École sur la Gouvernance de l'Internet en RDC
3	<b>CRIDESS</b>	CRIDESS: Centre de Recherche Interdisciplinaire en Développement : Économie, Santé et Société
4	<b>FDSU</b>	FDSU: Fonds de Développement du Service Universel
5	<b>FGI</b>	FGI: Forum sur la Gouvernance de l'Internet
6	<b>GDPR</b>	GDPR: General Data Protection Regulation
7	<b>IA</b>	IA: Intelligence Artificielle
8	<b>IGF</b>	IGF: Internet Governance Forum (FGI en anglais)
9	<b>ISOC</b>	ISOC: Internet Society
10	<b>MAG</b>	MAG: Multi-stakeholder Advisory Group
11	<b>NTIC</b>	NTIC: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
12	<b>OCPT</b>	OCPT: Office Congolaise des Postes et Télécommunications
13	<b>ONG</b>	ONG: Organisations Non-Gouvernementales
14	<b>PTN</b>	PTN: Postes, Télécommunications et Numérique
15	<b>PTNTIC</b>	PTNTIC: Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
16	<b>RDC</b>	RDC: République démocratique du Congo
17	<b>SMSI</b>	SMSI: Sommet Mondial sur la Société de l'Information
18	<b>Télécom</b>	Télécom: Télécommunication
19	<b>TIC</b>	TIC: Technologies de l'Information et de la Communication.
20	<b>UN</b>	UN: United Nations (Nations Unies, en anglais)
21	<b>UPC</b>	UPC: Université Protestante au Congo

# INTRODUCTION

La 5e édition du Forum sur la Gouvernance de l'Internet en République Démocratique du Congo s'est tenue le 04 avril 2025 dans la Salle des Spectacles du Palais du Peuple, à Kinshasa. Ce rendez-vous national a réuni plus de 250 acteurs du numérique en présentiel et en ligne, issus du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, de la communauté technique et universitaire. Placée sous le thème général : « **Renforcer la gouvernance numérique pour un Internet ouvert et sécurisé en RDC** », cette édition a permis de réfléchir collectivement aux enjeux d'une gouvernance inclusive et résiliente, essentielle à la construction d'un écosystème numérique adapté aux réalités et ambitions du pays.



# A PROPOS DU FORUM SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

## L'HISTORIQUE DU FGI

Le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI) est un forum multipartite pour le dialogue politique sur les questions de gouvernance de l'Internet. Il rassemble toutes les parties prenantes au débat sur la gouvernance de l'Internet. Ces parties prenantes sont, entre autres, les membres du gouvernement, le secteur privé ou la société civile, y compris la communauté technique et universitaire. Les discussions placent toutes les parties prenantes au même pied d'égalité dans un processus ouvert et inclusif. Cette plate-forme, le FGI, a été instituée lors de la deuxième phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), tel que dit au paragraphe 72 de l'Agenda de Tunis en 2005. La création du FGI a été officiellement annoncée par le Secrétaire Général des Nations Unies en juillet 2006. Elle a été convoquée pour la première fois en Octobre-Novembre 2006 et tient depuis une réunion annuellement.

Le FGI au niveau global s'est successivement tenu en Grèce (2006), au Brésil (2007), en Inde (2008), en Égypte (2009), en Lituanie (2010), au Kenya (2011), en Azerbaïdjan (2012), en Indonésie (2013), en Turquie (2014), au Brésil (2015), au Mexique (2016), en Suisse (2017), en France (2018), en Allemagne (2019), Pologne (2020, en virtuel), ensuite en Pologne (2021), Éthiopie (2022), Japon (2023), Arabie Saoudite (2024) et l'édition 2025 est prévue en Norvège en Juin 2025. **Nous notons, pour la toute première fois, qu'une délégation parlementaire de la RDC s'est officiellement présentée à Riyadh (en Arabie Saoudite) l'année dernière permettant ainsi une représentativité accrue de la RDC à ce niveau.**

Les parties prenantes ont été encouragées à organiser les FGI au niveau national, avant de se retrouver pour le Forum global, pour avoir l'opportunité d'échanger sur les questions locales. Ces différents niveaux sont, entre autres, et pour le cas de l'Afrique :

- Au niveau régional, le Forum sur la Gouvernance de l'Internet en Afrique, FGI Afrique. [Lire plus au: [www.igf.africa](http://www.igf.africa) ]
- Au niveau sous régional, le Forum sur la Gouvernance de l'Internet pour l'Afrique de l'Ouest, pour l'Afrique du Nord, pour l'Afrique de l'Est, pour l'Afrique Australe et pour l'Afrique Centrale (la RDC fait partie de ces trois dernières sous régions).

Plus de détails sur le Forum au niveau global : <https://www.intgovforum.org/en>.

## DU FGI EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

L'organisation d'un tel Forum en République Démocratique du Congo offre, aux différents acteurs, un espace d'échange et de discussions afin de lui doter des infrastructures technologiques et d'instruments juridiques pouvant lui permettre de négocier les mutations provoquées par l'Internet au niveau national, régional, continental et mondial.

En 2016, le Vice-Premier Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC), avait pris acte de la mise en place du Forum National sur la Gouvernance de l'Internet, FGI RDC en sigle, par sa lettre N° CAB/VPM/PTNTIC/TLL/BAF/mnb/0310/2016 du 27 février 2016 et de la constitution de son Secrétariat Exécutif. Cela a permis l'organisation de:

- **La première édition** du FGI RDC qui s'est tenue à **Kinshasa du 12 au 13 Décembre 2017**.
- **La deuxième édition** s'est tenue à **Goma, du 16 au 17 Août 2019**.
- **La troisième édition** s'est tenue à **Kinshasa le 30 Juin 2022**, précédée par la première édition de l'École sur la Gouvernance de l'Internet en RDC (CdSIG).
- **La quatrième édition** s'est tenue à **Kinshasa le 7 Juin 2024**, précédée par la deuxième édition de l'École sur la Gouvernance de l'Internet en RDC.

Le Secrétariat Exécutif du FGI RDC a ainsi pris la décision d'organiser **la cinquième édition** du Forum national sur la gouvernance de l'Internet en RDC à Kinshasa en date **du 3 Avril 2025** sous le thème principal : « **Renforcer la gouvernance numérique pour un Internet ouvert et sécurisé en RDC.** »



Cette 5e édition du forum national a été donc une opportunité pour les acteurs de la RDC de se réunir à Kinshasa afin de réfléchir sur le présent et le futur de l'Internet, de s'accorder sur les bonnes pratiques à observer pour se rassurer que l'Internet est accessible et est au service de la population Congolaise. Internet étant une opportunité pour permettre, entre autres, à l'État Congolais d'accroître ses revenus au travers des services et taxes collectées sur ceux-ci et ainsi permettre à l'économie numérique de contribuer au développement intégral de la République.

## DÉROULEMENT DU FORUM

### CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de la 5<sup>e</sup> édition du Forum sur la Gouvernance de l'Internet en RDC a été lancée par le discours du Secrétaire Exécutif du FGI RDC, suivi par celui du ministre des Postes, Télécommunications et Numérique, du président de la sous-commission Télécoms de l'Assemblée Nationale, suivi de la représentante du président de l'Assemblée Nationale de la RDC.

### EXTRAITS DES DIFFÉRENTS DISCOURS :

*« Le Forum sur la gouvernance de l'Internet repose sur un processus multi-acteurs, réunissant gouvernements, société civile, secteur privé, communauté technique et académique, pour garantir des décisions inclusives sur l'avenir du numérique. La cinquième édition du FGI RDC offre un espace d'échanges, de bilans et de recommandations concrètes pour faire avancer le développement numérique du pays. »*



**Mr. Arsène TUNGALI,**  
Secrétaire Exécutif du FGI RDC:



**Mr. Augustin KIBASSA-MALIBA,**  
Ministre des Postes, Télécommunications  
et du Numérique

*« Notre ministère est pleinement mobilisé pour développer un cadre réglementaire adapté aux enjeux de l'économie numérique. Nous sommes convaincus que la transformation numérique ne peut être réussie sans une collaboration étroite entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux. »*

*Le gouvernement de la RDC continue de travailler sur des réformes structurelles visant à faire du numérique un pilier du développement économique et social. Cela passe par la mise en place d'une stratégie nationale claire, fondée sur l'accessibilité, la souveraineté numérique et l'innovation. [...]*

*Aujourd'hui, en tant que Ministre des Postes, Télécommunications et du Numérique, je réaffirme notre engagement à continuer d'accompagner ce forum et à soutenir toutes les initiatives visant à renforcer la gouvernance numérique dans notre pays. »*



*« Une gouvernance efficace de l'Internet doit garantir un équilibre entre la liberté d'expression, la sécurité numérique et l'inclusion sociale en République Démocratique du Congo. Malgré les progrès réalisés en matière de connectivité, l'accessibilité et les infrastructures numériques restent des défis majeurs, notamment pour les populations rurales qui n'ont pas encore un accès fiable et abordable à Internet. »*

*« Le Parlement, en tant qu'institution représentative du peuple congolais, s'engage pleinement à accompagner les efforts de digitalisation de notre pays. Notre action législative doit être à la hauteur des ambitions du numérique, notamment à travers : l'adoption de lois favorisant un Internet accessible, abordable et protégeant les droits fondamentaux des citoyens; La mise en place d'un cadre juridique qui encourage l'investissement dans les infrastructures numériques, et la protection de la souveraineté nationale; La lutte contre la cybercriminalité, la désinformation et les violations de la vie privée; L'accompagnement des talents et des entrepreneurs à travers des politiques de soutien aux start-ups et à l'innovation numérique. »*



**Hon. Caroline BEMBA WALE,**  
Présidente de la Commission Aménagement du territoire, infrastructures et nouvelles technologies de l'information et de la communication (ATI-NTIC) de l'Assemblée nationale et Représentante du président de l'Assemblée Nationale de la RDC

# PANEL 1

## « ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ À L'INTERNET GAGE D'INCLUSION NUMÉRIQUE – DÉFIS ET AVANCÉES EN RDC. »

### DESCRIPTION DU PANEL

Ce panel a abordé les défis d'accès à l'internet et d'inclusion numérique en RDC. Les discussions ont porté sur le développement des infrastructures, les disparités de qualité de service entre zones urbaines et rurales, et le coût de l'accès à internet. Le panel a mis en évidence les problèmes liés à l'opérationnalisation du Fonds du service universel destiné à soutenir l'accès dans les zones mal desservies. Les intervenants ont noté que malgré les progrès, de nombreux Congolais n'ont toujours pas un accès fiable à internet, avec des préoccupations concernant les prix de connectivité qui diffèrent considérablement d'une province à l'autre.

**Modérateur** : Mr. Arsène TUNGALI, Expert en stratégie numérique et Secrétaire Exécutif du FGI RDC.

#### Panélistes :

- Mr. François-Xavier KABEMBA, Directeur Général, FAST CONGO
- Mr. Tony MUNONGO, Conseiller PTNTIC, Primature RDC
- Mme. Rosette TSHINGUTA, Ambassadrice du numérique et Membre du Réseau des Acteurs du numérique en RDC
- Mme. Deborah BILAU, Activiste du Numérique et Membre du DRC Youth IGF
- Mr. Alain BETU : Expert en politiques publiques et connectivité numériques



## INTERVENTIONS

### MADAME DÉBORAH BILAU

Elle a souligné les défis critiques liés aux infrastructures, tels que le manque de couverture, et a mis en avant l'importance de l'inclusion **des communautés rurales**, de l'amorçabilité et de la disponibilité pour surmonter ces obstacles. Elle a comparé l'accès à internet à un bien fondamental tel que l'eau potable.

Elle a commencé par présenter le terme **accessibilité et l'accès à Internet**, précisant la différence entre les infrastructures techniques (accès) et l'inclusion numérique réelle (accessibilité). Elle a mis en lumière **le manque d'infrastructures numériques à l'échelle nationale**,

connectivité dans les provinces en dehors de Kinshasa. Ce déficit empêche une véritable inclusion numérique et crée une fausse lecture du taux de pénétration d'Internet dans le pays. Elle a également insisté sur l'importance de **changer la perception des communautés**, pour qui l'Internet semble souvent réservé à une élite. Pourtant, l'accès à Internet est un **droit fondamental** et un **besoin quotidien**, essentiel à l'accès à l'information, à l'emploi et aux opportunités. Deux défis majeurs sont ainsi mis en avant : d'une part, **la responsabilité des autorités et des institutions** dans le déploiement des infrastructures, et d'autre part, la nécessité **d'impliquer activement les communautés**, notamment les femmes et les jeunes, dans l'appropriation et l'usage d'Internet comme outil de transformation sociale.

### MADAME ROSETTE TSHINGUTA

Madame Rosette a mis en lumière plusieurs défis majeurs liés à l'accès et à l'accessibilité à Internet en République Démocratique du Congo, en insistant particulièrement sur **le coût élevé des services et des équipements**,

qui constitue une barrière majeure à l'inclusion numérique. Elle a souligné **l'inégalité flagrante** entre les grandes villes, où la diversité des offres peut donner l'illusion d'un pays connecté, et les zones rurales reculées, où la population peine à se procurer un simple téléphone portable. À travers l'exemple des **communautaires de la santé**, elle a illustré les difficultés d'accès à Internet : pour la collecte des données sans connexion, nécessité de parcourir de longues distances pour les transmettre, et usage d'appareils considérés comme un luxe. Elle a également dénoncé **le manque d'infrastructures électriques** dans les villages, qui rend encore plus complexe l'usage des technologies numériques, même lorsque les équipements sont disponibles.

### Monsieur Tony MUNONGO

S'exprimant plus en tant qu'expert du secteur, il a mis en lumière les défis de la RDC en matière de développement numérique particulièrement dans les zones reculées, où certains opérateurs doivent recourir à des générateurs d'électricité. Il a souligné que le pays se trouve dans une situation de crise numérique avec près de 70% de la population sans accès à internet mobile et donc que près de 30% sont connectés. Comparée à d'autres pays de la sous-région, la RDC est en retard, avec un taux de connectivité de seulement 60%, tandis que des pays comme le Kenya affichent une pénétration de plus de 100%. Il a aussi rappelé que le gouvernement a récemment pris des mesures pratiques allant dans le sens de l'opérationnalisation du Fonds de Développement du Service Universel (FDSU) pour améliorer la connectivité dans les zones rurales, financé par 3% des revenus annuels des opérateurs télécoms, ce qui fait presque 60 millions de dollars chaque année qui devraient être utilisés pour développer ces infrastructures.

## MONSIEUR FRANÇOIS XAVIER KABEMBA

Il a débuté son intervention en rappelant l'annonce du modérateur selon laquelle ce forum est retransmis en direct sur Facebook et Youtube. Il a ainsi donné cette illustration : « Nous avons besoin d'internet pour que les gens qui sont au loin puissent suivre ce qui se passe dans cette salle » révélant l'importance d'une bonne connectivité dans cette salle au bénéfice des participants à distance.

Il a également réitéré la présence du FDSU dans la loi principale du secteur et ce, depuis 2002, mais les progrès pour sa matérialisation demeurent lents et insuffisants. En 2019, un plan national pour le développement du numérique (PNN) a été lancé avec des objectifs fixés pour 2025. Toutefois, à l'approche de 2025, il est opportun d'évaluer les avancées et d'ajuster nos priorités en conséquence. Les secteurs clés de ce plan – infrastructures, contenus numériques, applications et gouvernance – doivent encore être renforcés.

En matière de contenu numérique, nous restons en retard, dépendant largement des productions de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest. Concernant les usages applicatifs, nous accusons également un retard par rapport à des pays comme le Kenya, où des applications agricoles aident les producteurs à mieux gérer leurs cultures. La RDC, pourtant positionnée stratégiquement, devrait devenir un hub numérique,

doit investir davantage dans ses infrastructures pour relier les différentes villes du pays et réduire la latence entre l'Est et l'Ouest de l'Afrique.

## MONSIEUR ALAIN BETU

Il a souligné que la connectivité en RDC reste insuffisante, avec un taux de pénétration d'internet mobile d'environ 30%, ce qui signifie que près de 70% de la population n'a pas accès à internet. Le taux de couverture 3G est limité à 56-58%, bien en dessous de la moyenne subsaharienne de 65%, laissant environ 44% de la population sans accès à cette technologie. Ce manque de connectivité est amplifié par des obstacles fiscaux, notamment les taxes élevées sur les équipements de télécommunications, rendant l'accès aux smartphones difficile, surtout dans les zones rurales.

Il a aussi indiqué que le pays accuse un retard dans le déploiement des réseaux 4G, et la mise à jour des infrastructures, avec l'extinction prévue des réseaux 2G et 3G d'ici 2030. Par ailleurs, des problèmes culturels et un manque de compétences numériques dans les zones rurales limitent l'utilisation des services numériques, notamment chez les femmes. Pour améliorer la situation, il est recommandé de développer une stratégie nationale de connectivité rurale et d'investir dans la formation numérique des populations.



FGI RDC 2025



on 11



www.fgi.cd

## RECOMMANDATIONS

Les recommandations spécifiques suivantes sont ressorties de ce panel :

### INFRASTRUCTURES ET CONNECTIVITÉ :

- Considérer l'accès à Internet comme un droit fondamental et investir dans des infrastructures énergétiques pour garantir une inclusion numérique effective.
- Réduire les coûts d'accès à Internet et mettre en place des commissions de suivi pour évaluer les indicateurs avancés et ainsi promouvoir la connectivité universelle.
- Mettre en place des infrastructures numériques publiques, qui lient les initiatives gouvernementales avec celles du secteur privé, avec la connectivité comme base fondamentale.
- Exploiter et diversifier les connexions internationales, notamment celles par fibre optique et satellite, qui s'offrent à la RDC.
- Encourager les opérateurs à s'implanter dans les zones rurales grâce à des mesures incitatives, notamment celles fiscales.
- Opérationnaliser le fonds de développement du service universel et le déployer rapidement afin d'assurer l'accès à internet pour les zones moins desservies.
- Maximiser l'opportunité d'utilisation des technologies satellitaires, comme celle de Starlink, pour désenclaver les zones non encore atteintes par la fibre optique.
- Créer une politique de connectivité solide, y compris une bonne gestion du spectre des fréquences, afin de mieux gérer les nouveaux arrivants dans le secteur.
- Prioriser l'accès à Internet dans les projets gouvernementaux, et considérer le rapprochement des différents projets de l'État avec le besoin d'accès à Internet.
- Collaborer avec les opérateurs pour harmoniser la cartographie des priorités d'électrification des milieux rurales, en particulier celle d'ANSER, avec celle de l'accès à la connectivité, ceci contribuera à améliorer l'efficacité des investissements gouvernementaux.  
Penser à la réglementation des opérations satellitaires en RDC, pour encadrer ce secteur et éviter des potentiels problèmes, notamment d'interférence des satellites géostationnaires avec les satellites en orbite basse, eu égard au fait qu'après Starlink, d'autres fournisseurs pourraient vouloir attaquer ce segment du marché.

### RÉFORMES FISCALES ET SOUTIEN À LA PRODUCTION LOCALE :

- Encourager des réformes fiscales positives dans le secteur des technologies numériques et des télécommunications.
- Moins de taxes pour les opérateurs aura comme conséquence positive l'accroissement de l'assiette fiscale et de ce fait, plus de contribuables pour renflouer les caisses de l'État.
- Supprimer la taxe sur l'importation des produits et équipements technologiques afin de faciliter leur acquisition par la population congolaise et ainsi renforcer le taux de pénétration de la téléphonie mobile ainsi que de l'alphabétisation numérique.
- Détaxer l'importation des pièces détachées et encourager leur montage sur place, ce qui conduirait à baisser le coût d'accès aux terminaux et équipements technologiques et ainsi stimuler la création de plus d'emplois pour les entrepreneurs locaux.
- Mobiliser les actionnaires et les investisseurs congolais et les orienter dans le secteur du numérique, pour permettre l'éclosion du numérique congolais.
- Constituer une épargne nationale pour donner la capacité aux nationaux congolais d'acheter les parts et ainsi d'avoir accès à ces 30 % du capital des entreprises de télécommunications ayant des licences, tel que prôné par la loi sur les télécoms.



## ÉDUCATION ET SENSIBILISATION :

- Mettre en œuvre des programmes éducatifs pour intégrer les populations rurales dans l'écosystème numérique.
- Promouvoir l'interconnexion par le biais de points d'échange Internet, afin d'offrir des services d'éducation gratuits, comme cela est le cas avec certaines plateformes, à l'instar de l'accès gratuit à Facebook.
- Impliquer des leaders locaux comme ambassadeurs pour sensibiliser les populations rurales à s'approprier le numérique.
- Collaborer avec les écoles et les ONG spécialisées pour intégrer la culture numérique dans les programmes scolaires et les initiatives communautaires.
- Lancer des campagnes ciblées pour surmonter les barrières linguistiques et culturelles, en répondant aux besoins spécifiques des populations locales.

## GESTION DES DONNÉES ET PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES :

- Instaurer un système d'identification numérique pour réduire les risques d'usurpation d'identité en ligne et renforcer la confiance des utilisateurs.
- Héberger les données des citoyens dans des infrastructures adaptées (centres de données) et créer des centres d'archivage pour éviter les pertes de données sensibles à l'extérieur où elles seraient logées.
- Promouvoir les paiements électroniques pour réduire la dépendance au cash.  
Réduire les coûts sur les opérations de paiement via le mobile money afin d'encourager l'utilisation de ce type de paiement, une meilleure façon d'accroître le taux de pénétration de l'internet et l'alphabétisation numérique.

# PANEL 2

## « CADRE LÉGAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DU NUMÉRIQUE EN RDC : ENTRE HARMONISATION ET MESURES D'APPLICATION »

### DESCRIPTION DU PANEL

La session sur le cadre légal a examiné la réglementation des télécommunications et du numérique en RDC, en se concentrant sur le Code du Numérique de 2023 et la Loi sur les Télécoms et TIC de 2020. Les intervenants ont discuté des défis dans la mise en œuvre de ces lois, notamment le besoin d'arrêtés administratifs pour opérationnaliser diverses institutions. Des préoccupations ont été soulevées concernant les conflits entre les arrêtés ministériels et la hiérarchie juridique, particulièrement en ce qui concerne le transfert de certaines responsabilités au Régulateur des télécoms. Le panel a souligné l'importance d'autorités de régulation indépendantes et a critiqué les approches actuelles de mise en œuvre. Les discussions ont mis en évidence l'écart entre la législation adoptée et l'application pratique, avec des appels à accélérer le processus de mise en œuvre.

**Modérateur :** Me. Prosper NTETIKA, Expert en droit numérique et président de Law and Technologies

#### Panélistes :

- Mme. Myriam MVUNY, Senior Legal & Regulatory, Francophone Africa, Csquared
- Hon. Ayobangira SAFARI, Député National et expert en Télécoms
- Me Elly KAYEMBE MULAYA, Avocat spécialiste des questions de cybercriminalité
- Mr. Brozeck KANDOLO, Président de Droit-numerique.cd et Doctorant en Droit du numérique (Université de Nantes) – Zoom
- Prof. Kodjo Ndukuma, Professeur des universités, spécialiste en droit du Numérique



## INTERVENTIONS

### MADAME MYRIAM MVUNY

Dans son intervention, Madame Myriam précise que c'est depuis 2020, que la RDC dispose d'une nouvelle loi sur les télécommunications et TIC, marquant une avancée importante au travers du remplacement du cadre de 2002. L'une des innovations majeures de cette loi est l'introduction de la neutralité technologique, qui remplace les licences par technologie (2G, 3G, 4G...) par des licences par service, facilitant ainsi l'évolution vers de nouvelles générations comme la 5G. Cependant, l'application effective de cette loi reste limitée, car sur les 33 arrêtés et décrets nécessaires, seuls une dizaine ont été adoptés. Ce retard freine la mise en œuvre concrète de la loi et affecte des aspects clés comme la connectivité et le déploiement d'infrastructures numériques dans le pays. Quatre ans après sa promulgation, il devient urgent de faire un état des lieux pour identifier les progrès réalisés et les actions à renforcer, afin d'assurer une gouvernance numérique efficace et inclusive en RDC.

### PROFESSEUR KODJO NDUKUMA

Le professeur a abordé l'évolution du cadre législatif en matière de télécommunications et de numérique en RDC, en mettant en lumière plusieurs étapes clés.

Le cadre législatif initial des télécoms date de 1940 avec une ordonnance législative qui instaurait un monopole. En 2002, la loi cadre 013 d'octobre 2002 sur les télécoms a introduit un marché dual : un marché monopolistique pour les infrastructures de transmission longue distance et un marché ouvert pour les services au détail à la clientèle. Cependant, les opérateurs n'ayant pas trouvé d'infrastructures de transmission adéquates,

ont déployé eux-mêmes leurs réseaux, créant des tensions avec l'opérateur public (OCPT). En 2020, la loi 20-017 relative aux télécommunications et nouvelles technologies de l'information et la communication a été promulguée le 25 novembre. Mais il faut noter que ça n'a été publié que le 23 septembre, soit une année plus tard. Ce retard a entraîné des tensions politiques, notamment en raison de son retard de promulgation sous la mandature précédente.

Parallèlement, l'ordonnance loi N°23-010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique a été introduite en mars 2020. Cependant, un problème de chevauchement entre ces deux législations, l'une sous forme de loi et l'autre sous forme d'ordonnance, se fait sentir. Le discours soulève notamment l'absence de clarté sur la distinction entre télécommunications, nouvelles technologies et numérique, ainsi que des divergences dans la définition de la cybercriminalité, deux définitions des données à caractères personnelles et des deux autorités nationales de protection des données. Par exemple, la loi 20-017 attribue à l'ARPTC la gestion des données personnelles, tandis que le Code du numérique crée une autorité administrative indépendante pour cette même fonction.

Il a mis aussi en évidence la législation sur des aspects comme le commerce électronique, où les pratiques locales ne correspondent pas aux standards de la loi. Le commerce électronique en RDC se pratique majoritairement via des méthodes informelles, comme les livraisons de repas via WhatsApp, qui ne sont pas couvertes par la loi. De plus, la question de la sensibilisation

des Congolais à la gestion des données personnelles est soulevée, avec un contraste entre les pratiques locales et celles des pays européens.

Enfin, il a appelé à une meilleure législation prenant en compte les spécificités locales et à la nécessité de définir le numérique comme une liberté fondamentale, sur le même niveau que l'accès à l'eau, l'électricité ou à l'éducation, pour garantir un véritable accès égal à l'internet et à la technologie pour tous les citoyens.

### **HONORABLE AYOBANGIRA SAFARI**

L'honorable a abordé les défis liés à l'évolution des lois sur les télécommunications et le code du numérique en RDC. Il a souligné la lenteur de la mise en œuvre des législations existantes, malgré la création d'agences pour réguler ces secteurs, telles que la protection des données. Il mentionne spécifiquement que la loi sur les télécoms, adoptée le lendemain des élections, a été élaborée en période pré-électorale, ce qui a limité son approfondissement. Concernant le code du numérique, il a été voté en urgence pendant les vacances parlementaires, sous forme d'ordonnance-loi, ce qui a conduit à des lacunes, notamment une vision insuffisante des évolutions futures et des problèmes de régulation internationale, comme le GDPR européen. Il plaide pour des réformes législatives qui incluent tous les acteurs concernés, des chercheurs aux jeunes, en vue de construire un cadre législatif plus adapté aux réalités congolaises et à l'avenir technologique, notamment en ce qui concerne les réseaux locaux communautaires. De plus, il appelle à la mise en place des états généraux du numérique

pour élaborer une législation conforme aux besoins présents et futurs.

### **MAÎTRE ELLY KAYEMBE MULAYA**

Lors de son intervention, il a souligné la nécessité de prendre des mesures pratiques pour renforcer la gouvernance numérique en RDC. Il a rappelé que, bien que des lois et règlements existent, leur mise en application reste un défi majeur, malgré la présence de textes juridiques avancés. En effet, des instruments juridiques ont été instaurés depuis 1987, incluant des ordonnances et arrêtés réglementant les pratiques numériques, jusqu'à la promulgation du Code du numérique en 2023 et de la loi des Télécoms en 2020. Toutefois, l'absence de décrets essentiels à la création d'entités régulatrices, comme l'autorité de régulation numérique, empêche une mise en œuvre efficace. Il a également abordé les obstacles juridiques concernant la définition de certaines structures publiques. En outre, il a évoqué le problème de la vulgarisation des textes, qui entrave leur compréhension et leur application, notamment parmi les avocats et magistrats. Pour résoudre ces problématiques, il a proposé de se concentrer sur des actions à court et moyen terme, telles que la prise de décrets d'application et la formation des acteurs juridiques, avant de penser à une harmonisation future des textes pour une gouvernance numérique optimale.

### **MR. BROZECK KANDOLO**

Intervenu via Zoom, l'intervenant a abordé plusieurs problèmes liés à la réglementation du numérique en RDC, notamment les défis techniques affectant la qualité des échanges. En 2023, des difficultés ont été constatées dans la mise en œuvre du Code du numérique, en grande partie à cause de l'absence de décrets d'application nécessaires pour garantir l'efficacité des lois. Le texte fait référence à des instruments non contraignants tels que des chartes et lignes directrices,

mais la mise en place d'une véritable régulation reste insuffisante, malgré les avancées depuis 2020 avec l'introduction de la loi sur les télécommunications. Le manque d'autorités régulatrices opérationnelles, comme l'Autorité de régulation du numérique ou l'Autorité nationale de certification électronique, est un obstacle majeur à l'application du Code du numérique. L'intervenant a également souligné des incohérences juridiques, comme la violation des principes d'égalité et de hiérarchie des normes, notamment en ce qui concerne l'élargissement des prérogatives de certaines autorités sans base légale.



## RECOMMANDATIONS

Les recommandations spécifiques suivantes sont ressorties de ce panel :

### APPROCHE CULTURELLE ET STRATÉGIQUE :

- Intégrer les valeurs locales et besoins locaux spécifiques dans l'adoption des textes réglementaires et de l'usage des technologies modernes.
- Adapter les idées et innovations technologiques aux réalités culturelles nationales. Référencer et archiver systématiquement les informations pour garantir leur exploitation optimale.
  - Mettre en place une vision claire du numérique, alignée avec les priorités nationales et les contextes locaux.
  - Inciter les compagnies de télécommunications qui ont leurs centres de données (data centers) opérationnels à s'installer au pays, pour promouvoir la souveraineté numérique nationale.

### GOVERNANCE ET RÉGULATION :

Clarifier les rôles et responsabilités des parties prenantes dans l'écosystème numérique. Développer une régulation adaptée et efficace, intégrant la gestion des risques, des crises et les enjeux émergents. Renforcer la gouvernance multi-acteurs et favoriser la synergie entre l'État, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques.

- Assurer des procédures législatives claires et harmonisées afin de réduire le délai de mise en œuvre des mesures d'application des processus législatifs, en particulier dans ce domaine du numérique qui se développe à une vitesse fulgurante. Ce qui contribuera à l'efficacité des lois et réglementations numériques.
- Optimiser l'effectivité de dispositions légales, en déléguant certaines matières du numérique pour les mettre sur le plan réglementaire qui offre une plus grande souplesse dans la mise en œuvre d'actions.
- Capitaliser sur les efforts législatifs déjà en place en vulgarisant les instruments juridiques existants dans le numérique, notamment le code du numérique et la loi sur les télécoms.



## ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET INNOVATION :

- Promouvoir le développement des compétences locales, notamment en cybersécurité et en intelligence artificielle.
- Sensibiliser les citoyens et entreprises aux enjeux éthiques, culturels et socio-économiques liés aux technologies.
- Encourager et soutenir l'entrepreneuriat numérique par des politiques incitatives, durables et inclusives.
- Mettre en place une association multipartite des consommateurs du numérique, pour faire remonter les recommandations vers les décideurs et établir une task-force dédiée à l'harmonisation des contenus en ligne.
- Former les praticiens du droit : magistrats, OPJ et avocats, pour qu'ils puissent traiter efficacement les questions numériques dans le cadre des enquêtes juridiques.

# PANEL 3

## « LES TECHNOLOGIES DU MOMENT (DONT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE) FACE À LA CYBER SÉCURITÉ : QUELS SONT LES DÉFIS EN RDC ? »

### DESCRIPTION DU PANEL

Cette session s'est concentrée sur les technologies émergentes, particulièrement l'intelligence artificielle, et leurs implications environnementales et sécuritaires pour la RDC. Les experts techniques ont détaillé l'empreinte carbone significative de l'IA, notant que les systèmes d'IA consomment une énergie électrique substantielle. La discussion a couvert les défis de cybersécurité, les préoccupations de protection des données, et la nécessité d'une adoption technologique responsable. Les intervenants ont souligné l'importance d'équilibrer l'avancement technologique avec la durabilité environnementale et ont mis en évidence les risques de deep-fakes et de désinformation rendus possibles par l'IA.

**Modérateur** : Mr. Serge LUMUNA NGOLE, Expert en Télécommunications, Conseiller et membre Sous-Commission PTN, à l'Assemblée Nationale

#### Intervenants :

- Mr. Henri-Christin LONGENDJA, Secrétaire Exécutif, Collectif 24
- Mr. Alain KILAPI, Président du Réseau des Acteurs du Numérique en RDC
- Mr. Eric MUTONJI, Expert en Télécoms et TIC – Consultant International
- Prof. Dédé ALIANGO MARACHTO, Enseignante à UPC et Directrice du Centre de Recherche interdisciplinaire en Développement (CRIDESS-UPC)



## INTERVENTIONS

### MONSIEUR ALAIN KILAPI

L'intervenant a retracé l'évolution de la richesse à travers les siècles, montrant comment les sources de capital ont évolué, des échanges de tissus et épices dans le commerce triangulaire à la traite des esclaves, et plus tard aux narcotrafiquants et aux pétrodollars. Il souligne que les milliardaires modernes, comme John Rockefeller, ont amassé leurs fortunes grâce au pétrole, tandis que les géants technologiques contemporains, tels que Jeff Bezos et Mark Zuckerberg, génèrent leur richesse à partir des données. Aujourd'hui, les données sont considérées comme la richesse du 21<sup>e</sup> siècle, un capital précieux que les entreprises produisent, traitent et monétisent. En outre, le numérique est devenu incontournable dans la gestion de ces données, impliquant leur production, traitement et diffusion via des systèmes électroniques.

Cependant, cette évolution technologique comporte aussi des risques, notamment en matière de cybersécurité. Le numérique a engendré de nouvelles formes de criminalité, comme la cybercriminalité, qui inclut des actes répréhensibles tels que la destruction de systèmes informatiques, l'utilisation des outils numériques pour commettre des infractions, ou encore la diffusion illégale d'informations sensibles. La législation existante peine à suivre ce changement rapide, et des ajustements sont nécessaires pour réguler ces infractions. L'intelligence artificielle (IA), bien qu'un outil précieux pour renforcer la cybersécurité, peut aussi être utilisée à des fins malveillantes. Par exemple, elle peut aider à détecter des intrusions, mais aussi être détournée pour plagier des documents, comme le montre l'utilisation de systèmes d'IA pour identifier des similitudes dans des textes.

### PROFESSEUR DÉDÉ ALIANGO MARACHTO

L'intervenante a commencé par citer George Bernard Shaw, distinguant deux catégories d'acteurs : les passifs qui acceptent la réalité et les actifs qui imaginent un monde meilleur et agissent pour le changer. Elle a abordé ensuite les défis de la gouvernance de l'internet en RDC, notamment les problèmes d'infrastructures, d'accessibilité et de régulation, soulignant le manque d'harmonisation des codes de régulation en insistant sur la nécessité d'une vision claire et partagée pour le numérique en RDC, expliquant que les politiques passées manquent de continuité et de suivi, ce qui crée une incohérence dans les actions entreprises. Elle plaide pour une gouvernance stratégique avec des objectifs bien définis et des ressources adaptées. En abordant la question des données soulignant que les acteurs qui contrôlent ces données, comme Facebook, sont aujourd'hui les plus riches, ce qui met en lumière les enjeux économiques du numérique. L'intervenante appelle également l'Assemblée nationale à redéfinir une vision numérique claire, notamment sur l'intelligence artificielle, et à évaluer régulièrement les stratégies pour éviter les pertes de ressources et garantir l'efficacité des politiques.

### MONSIEUR ÉRIC MUTONI

Il a mis en lumière l'évolution de l'intelligence artificielle (IA), soulignant que son usage remonte à des décennies, avec des objets connectés utilisés pour la domotique depuis 1900. Il évoque l'impact environnemental de certaines technologies, notamment les centres de données centralisés, qui consomment une énergie considérable et nuisent à l'environnement.

L'intervenant a comparé également les efforts pour commercialiser le carbone de la RDC, où 35 000 kilotonnes de carbone sont capturées dans les forêts, à d'autres régions qui réussissent à vendre des crédits carbone grâce à des initiatives plus accessibles, comme les motos électriques. Il a abordé aussi les défis de l'intelligence artificielle, notamment la consommation massive d'énergie des technologies telles que ChatGPT, et avertit des risques liés à leur utilisation, comme les fraudes et l'optimisation des réseaux pour des attaques ciblées. Poursuivant dans cette optique, il a insisté sur la nécessité de comprendre ces technologies et d'adopter des pratiques plus responsables et durables. En conclusion, il mentionne le plan national de cybersécurité du gouvernement congolais et la création d'une académie dédiée aux sciences des mathématiques et à l'intelligence artificielle, soulignant la responsabilité collective face aux enjeux environnementaux et technologiques.

### **MONSIEUR HENRI-CHRISTIN LONGENDJA**

L'intervenant met en lumière plusieurs enjeux liés à l'intelligence artificielle et à la gouvernance numérique en RDC.

Il souligne d'abord que l'IA peut apporter des avantages dans des domaines comme l'éducation et les finances, mais il avertit des dangers liés à la désinformation, car l'IA n'est pas capable de distinguer le vrai du faux. Critiquant la passivité intellectuelle de certains

tromper facilement il a également martelé sur le manque de numérisation des institutions publiques, ce qui empêche l'accès rapide et fiable aux informations locales. De plus, il déplore la non-publication des données publiques essentielles, et souligne que l'IA, bien que potentiellement utile pour analyser ces données, ne peut pas fonctionner efficacement sans une base d'informations fiables et bien structurées.

Pour clore, son intervention met en évidence l'importance d'une législation appropriée pour encadrer l'accès à l'information et protéger les données personnelles, tout en insistant sur la nécessité d'une transformation numérique des institutions publiques et d'une meilleure culture numérique.



## RECOMMANDATIONS

Les recommandations spécifiques suivantes sont ressorties de ce panel :

### RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL :

- Rendre obligatoire la localisation des centres de données par les opérateurs pour renforcer la souveraineté numérique.
  - Créer une autorité de régulation indépendante dédiée au numérique et à la protection des données personnelles et ne pas laisser ce rôle de manière prolongée à l'ARPTC.
  - Promouvoir la signature numérique et assurer sa reconnaissance légale pour les processus d'identification en ligne.
  - Intégrer l'intelligence artificielle dans le cadre juridique national en définissant des normes éthiques claires et protectrices des droits fondamentaux.
- Promouvoir l'utilisation du numérique dans les processus institutionnels de l'État pour minimiser les pertes, contribuer à la traçabilité des revenus et à la bonne gouvernance.
- Accélérer au parlement le processus du vote de la loi relative à l'accès à l'information et à la modernisation de la vie publique.

### HARMONISATION ET ACCESSIBILITÉ DES TEXTES JURIDIQUES :

- Simplifier et uniformiser les lois existantes pour éviter les conflits ou chevauchements législatifs.
- Vulgariser les textes juridiques numériques à destination du grand public.
- Former les professionnels du droit à leur application dans le contexte du numérique.

### INCLUSION, SENSIBILISATION ET RESPONSABILISATION :

- Sensibiliser les utilisateurs aux enjeux éthiques et sécuritaires du numérique, notamment les jeunes face aux médias sociaux, sans restreindre leur liberté numérique.
- Encourager la création d'une association de consommateurs numériques pour une participation citoyenne active.
- Mettre en place un système de responsabilisation des sociétés de télécommunications, particulièrement dans les provinces, pour assurer une qualité de service équitable sur tout le territoire.
- Garantir un accès numérique équitable à travers toutes les provinces, en réduisant les inégalités territoriales.
- Promouvoir l'utilisation des outils numériques pour la promotion des valeurs nationales et de la culture congolaises à travers le globe.
- Encourager les utilisateurs à la vérification des faits (fact-checking) pour garantir un espace numérique plus sain et digne de confiance.



## PRÉSENTATION DES LAURÉATS DE LA 3E ÉDITION DE L'ÉCOLE SUR LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET EN RDC (#CDSIG 2025) ET REMISE DES BREVETS.

Cette session a consisté en la présentation officielle des Lauréats de la 3e Édition de l'École sur la Gouvernance de l'Internet en RDC (#CdSIG 2025). Cette édition a attiré un large éventail de professionnels, notamment des étudiants, entrepreneurs, juristes, informaticiens, journalistes et défenseurs des droits humains, tous passionnés par l'écosystème numérique et déterminés à contribuer au développement de la gouvernance de l'internet.

La session en ligne, qui se déroule du 31 mars au 30 avril 2025, permet aux participants d'acquérir des connaissances fondamentales sur la gouvernance de l'internet à travers un apprentissage flexible, adapté à leur rythme. La phase en présentiel, qui a eu lieu le 3 avril 2025 à Kinshasa, a offert un cadre propice aux échanges avec des experts, des ateliers collaboratifs et des discussions enrichissantes.

Lors de la cérémonie de clôture, les lauréats ont été appelés un à un pour recevoir leurs brevets, comme témoignage de leur engagement et de leur réussite dans le programme, des mains des autorités et personnalités suivantes :

- ▶ Hon. Caroline BEMBA, Présidente de la Commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et NTIC de l'Assemblée Nationale et Représentante du président de l'Assemblée Nationale
- ▶ Hon. Dieudonné NSASSE, Premier Vice-Président de la Commission Aménagement du Territoire, Infrastructures et NTIC de l'Assemblée Nationale
- ▶ Hon. Emmanuel OMPETA, Président de la sous-commission Télécoms de l'Assemblée nationale
- ▶ Hon. Ayobangira SAFARI, Vice-Président de la sous-commission Télécoms de l'Assemblée nationale
- ▶ Mr. Christian Katende, Président du Collège de l'ARPTC
- ▶ Mr. Arsène TUNGALI, Secrétaire Exécutif du FGI RDC
- ▶ Mr. Athanase BAHIZIRE, Coordonnateur de l'École national sur la Gouvernance de l'Internet en RDC



# MOTS DE CLÔTURE

## Mot du Secrétaire Exécutif du FGI RDC, Mr. Arsène TUNGALI

Lors de la clôture de la cinquième édition du forum sur la gouvernance de l'internet, Mr. Arsène Tungali a exprimé sa gratitude envers les nombreux partenaires et soutiens qui ont rendu possible la tenue de cet événement, notamment l'Assemblée nationale, l'ARPTC, Internet Society Foundation, ainsi que d'autres organisations partenaires. Il a remercié particulièrement les intervenant.es et les participant.es pour leur engagement et leur présence, malgré que cette journée soit déclarée chaumée et payée (jour férié). Il a également souligné l'importance des recommandations formulées pendant les panels et s'est engagé à les compiler dans un document officiel. Dans son mot, il a encouragé la participation de la RDC au forum mondial prévu en juin 2025 à Oslo et a plaidé pour le renouvellement du mandat du Forum sur la Gouvernance de l'Internet, un cadre multi-acteurs essentiel pour la gouvernance numérique. Concluant par des remerciements à l'équipe organisatrice pour son travail logistique et a exprimé sa reconnaissance envers tous ceux qui ont contribué à la formation de la prochaine génération d'acteurs numériques du pays.

*« Nous salvons le parrainage du Président de l'Assemblée nationale, la présence des députés nationaux et surtout le fait que cette édition se soit tenue dans l'enceinte du Palais du Peuple. Il s'agit là d'un signal fort et de l'engagement du Parlement à jouer pleinement son rôle, surtout dans ce secteur du numérique dans notre pays ! »*

## Mot du Président du Collège de l'ARPTC, Mr. Christian KATENDE

Après le discours du Secrétaire Exécutif du FGI RDC, le Président de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC) a pris la parole pour clôturer cette édition du Forum national sur la Gouvernance de l'Internet en RDC. Il a exprimé sa reconnaissance envers l'Assemblée nationale, la commission ATI-NTIC, ainsi que les différents partenaires pour leur soutien à l'événement. Soulignant que le numérique est un secteur complexe et en constante évolution, il a abordé des enjeux importants comme la couverture numérique dans les zones reculées et l'adoption des nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle. Le président a également exhorté l'Assemblée nationale à s'engager davantage pour une meilleure utilisation du numérique dans tous les aspects de la vie économique, sociale et politique, afin de répondre aux préoccupations du secteur. Il a insisté sur la nécessité d'accélérer les progrès et d'améliorer la connectivité, la réglementation et la confiance des consommateurs.

Pour conclure, il a réaffirmé l'importance du numérique comme moteur de croissance et de développement.

*« Le numérique doit être un vecteur de croissance, de développement, d'intégration sociale, de progression. Faisons tout pour que ce vœu du chef de l'État devienne réalité. »*

# QUELQUES STATISTIQUES

533 personnes avaient exprimé leur intérêt à participer au forum par le biais du formulaire d'inscription publié sur notre site web, nos pages réseaux sociaux et autres plateformes.

Ceci incluait 22% de femmes, soit 117 personnes et 78% d'hommes, soit 416 personnes.

Parmi ceux-ci, 381 personnes soit 71.5% inscrits pour la participation en présentiel, et 54 personnes soit 28.5% inscrits pour la participation en ligne.

Avec 3 personnes, soit 0.6% résidant hors de la RDC et 530, soit 99.4% résident au pays, réparties dans les différentes provinces, dont :

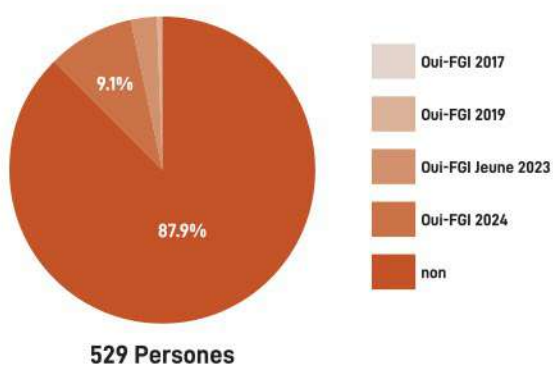
- ▮ **431**, représentant 80.9% dans la capitale Kinshasa,
- ▮ **40**, représentant 7.5% au Nord-Kivu,
- ▮ **15**, représentant 2.8% au Sud-Kivu,
- ▮ **7**, représentant 1.3% au Kongo-Central,
- ▮ **6**, représentant 1.1% au Kasai-Central,
- ▮ les autres provinces avec moins de 6.4%.

La répartition des parties prenantes (identification individuelle) étant de :

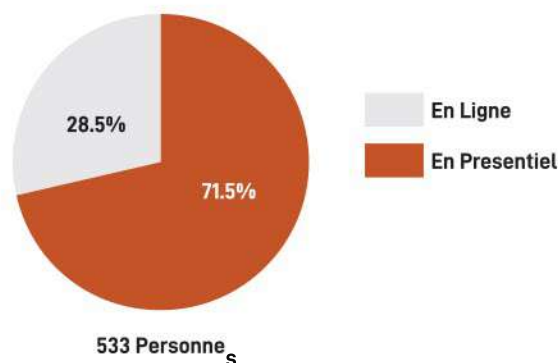
- ▮ **44** personnes, soit 8.3% de la communauté technique ;
- ▮ **47** personnes, soit 8.8% du gouvernement ;
- ▮ **78** personnes, soit 14.6% de la société civile ;
- ▮ **79** personnes, soit 14.8% de la communauté académique ;
- ▮ **129** personnes, soit 24.2% du secteur privé ;
- ▮ **156** personnes, soit 29.3% dans la catégorie 'autres'.

La participation effective était de plus de 250 participants, dont 66 femmes et 184 hommes et de plusieurs autres en ligne.

## vez-vous déjà participer à un FGI en RDC

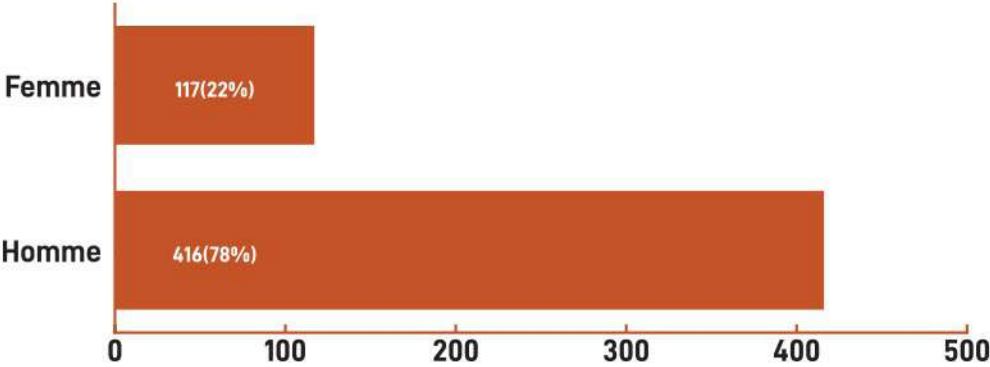


## Mode de Participation



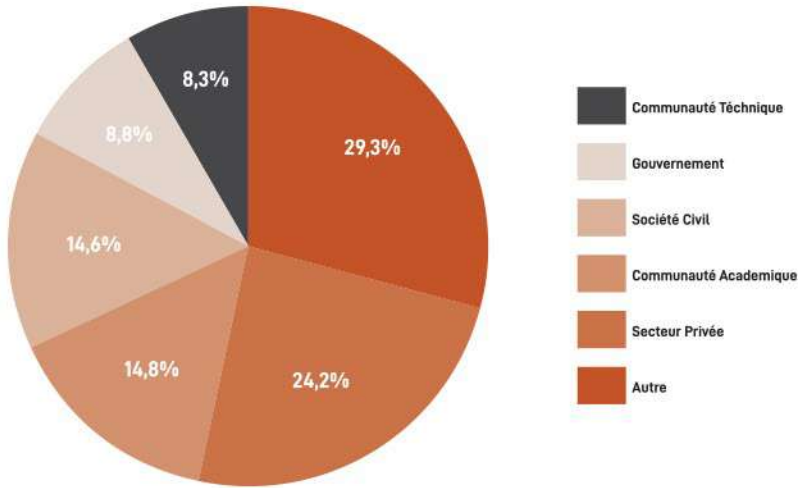
**Genre**

533 Personnes



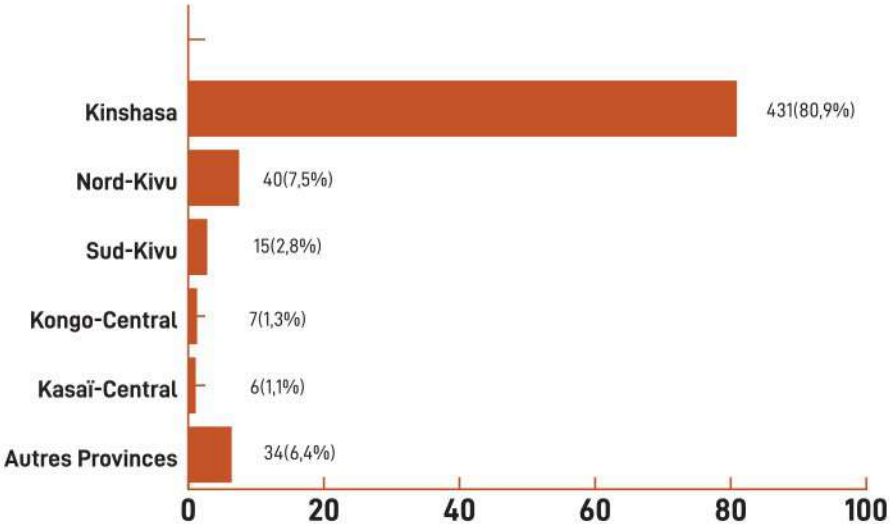
**Partie Prenante**

533 Personnes



**Personnes par Province**

533 Personnes



# PARTENAIRES

1	Assemblée nationale, chambre basse du parlement de la République démocratique du Congo.
2	Sous-commission Télécoms de l'Assemblée Nationale
3	Ministère des Postes, Télécommunications et Numérique (Ministère des PTN)
4	Autorité de Régulation de Poste et de Télécommunication - RDC
5	UN Internet Governance Forum - UN IGF
6	Internet Society Foundation - ISOC Foundation
7	Youth Internet Governance Forum DRC
8	Internet Society Chapitre RDC - ISOC RDC
9	Africell RDC
10	Rudi International
11	Smart Services Sarl
12	IGFSA

FAST CONGO



# MAG - FGI RDC

Ce groupe réunit des experts représentant les parties prenantes nécessaires pour l'organisation programmatique du FGI RDC. Le MAG RDC est chargé de définir le programme du FGI RDC.

Ce dernier est géré administrativement par Rudi International. Il est constitué de, pour l'Édition 2025 du FGI RDC :

Mr. Arsène TUNGALI, société civile, Secrétaire Exécutif du FGI RDC.

Mr. Athanase BAHIZIRE, communauté technique - Coordonnateur de l'École CdSIG.

Hon. Ir Ayobangira SAFARI NSHUTI, gouvernement (parlementaire).

Mr. Cedric BOPE, communauté technique.

Mr. Clavin MBEZI, secteur privé.

Mme. Deborah BILAU, société civile.

Mr. Maurice NTETEUBAKA, gouvernement.



# FGI 2025

